



Bonne retraite, Isabelle!

Après 30 ans au service de la sécurité sociale, à conseiller, guider et défendre les membres du Syndicat de Champlain, notre avocate, Isabelle Bolla, prend sa retraite amplement méritée!

L'équipe du Syndicat de Champlain te souhaite une belle et douce retraite Isabelle! Le meilleur est à venir pour toi avec cette nouvelle étape qui débutera dès la fin de l'année scolaire. Tu nous manqueras, c'est certain!

En contrepartie, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous, monsieur Pierre Charland qui reprendra les fonctions et les dossiers d'Isabelle aux sections enseignantes Des Patriotes et Salaberry ainsi qu'à la section soutien de la Vallée-du-Suroît. Monsieur Charland, avocat de formation, était un conseiller d'expérience à la CSQ avant de se joindre à notre équipe. Nous lui souhaitons la bienvenue au Syndicat.

Dates importantes 2025

Séance d'affectation (2 ^e bassin) mutation volontaire	16 juin 2025 à 16 h 30 par Teams
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein (E1-E2)	2 juillet 2025 par Teams (horaire à venir)
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi (E3)	3 juillet 2025 par Teams (horaire à venir)

Bonnes vacances!

Chers collègues,

Alors que l'année scolaire touche à sa fin, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour des vacances d'été bien méritées. Votre dévouement et votre engagement envers nos enfants sont inestimables, et je souhaite souligner l'importance cruciale de votre rôle dans leur développement et leur éducation.

Chaque jour, vous inspirez, guidez et soutenez nos élèves, leur offrant non seulement des connaissances académiques, mais aussi des valeurs et des compétences essentielles pour leur avenir. Votre influence va bien au-delà des salles de classe; vous êtes des piliers dans le monde scolaire, contribuant à façonner les citoyens de demain.

Je reconnais les défis que vous avez relevés cette année, et je sais que l'année à

venir apportera son lot de nouvelles opportunités et de défis, notamment avec les projets de loi n° 47, n° 89, n° 94 et n° 100. C'est pourquoi il est essentiel que vous profitiez de ces vacances pour vous ressourcer et revenir avec une énergie renouvelée et une passion intacte.

Prenez le temps de vous détendre, de vous amuser et de profiter de chaque moment. Votre bien-être est primordial pour continuer à offrir le meilleur de vous-mêmes à nos enfants. Je vous remercie du fond du cœur pour tout ce que vous faites et j'ai hâte de vous retrouver à la rentrée scolaire, prêts à affronter ensemble les défis à venir.

Passez un été merveilleux et reposant!

Mark Infante

Païement des dépassements

Des dates à retenir!

Pour les enseignants du secteur des jeunes, la compensation dans les cas de dépassement d'élèves est encadrée par la convention collective.

La clause 6-9.07 prévoit que :

« Dans le cas de dépassement prévu à l'article 8-8.00, la compensation est versée trois (3) fois par année : en décembre, en avril et au plus tard à la première paie de juillet. »

Si des dépassements étaient observables dans vos groupes, vous auriez dû recevoir un premier versement en décembre et un second en avril.

Dernièrement, il a été porté à notre attention que certains dépassements n'auraient pas été payés. Si tel est votre cas, nous vous invitons à questionner votre direction pour en connaître les motifs. Si des questions nécessitent des éclaircissements, n'hésitez pas à communiquer avec vos conseillères en relations de travail.

Pour le païement des dépassements, juillet est le dernier moment de l'année scolaire pour lequel nous devons rester vigilants.

Dominique Cournoyer et Catherine Camerlain

Soirée de fin d'année — Quelques rappels

Pour ceux qui seront présents à la soirée de fin d'année à l'école De Mortagne, voici quelques informations en vrac.

Billet

Si vous n'avez pas encore votre billet, il n'est pas trop tard pour vous le procurer.

Alcool

Comme il y aura des permis de vente d'alcool, il ne sera pas possible d'apporter de l'alcool de l'extérieur. Le païement par débit sera disponible pour l'achat.

Bouteilles d'eau

Celles et ceux qui apporteront leur propre bouteille réutilisable doivent savoir que celle-ci doit être vide et que les agents de sécurité la vérifieront et exigeront poliment, s'il y a lieu, d'en vider le contenu.

Service de raccompagnement

Moyennant certains frais, Raccompagnement 4 saisons sera disponible pour les personnes qui le souhaitent.

Au plaisir de vous voir au party!



Attention aux médias sociaux

Les médias sociaux sont maintenant omniprésents dans nos vies. Comme plusieurs, vous avez probablement un compte Facebook, TikTok, X, YouTube, Instagram, LinkedIn ou Snapchat.

Ceux-ci comportent des avantages indéniables qui expliquent leur popularité phénoménale, tels que retrouver des amis, maintenir des contacts professionnels ou encore développer une communauté autour d'un loisir, d'une passion, etc. Ces outils facilitent également la publication et la diffusion de textes, d'images ou de vidéos comme jamais auparavant. D'ailleurs, le Syndicat de Champlain utilise quotidiennement ces plateformes pour diffuser de l'information sur ses activités de toutes sortes et sur plusieurs sujets d'actualité qui touchent le personnel enseignant.

Mais cette grande liberté d'expression peut aussi se traduire par des formes plus sombres allant du dénigrement au vol d'identité. Comme enseignantes et enseignants, nous pouvons, nous aussi, être des victimes potentielles. Nous faisons dorénavant face à ces intrusions parfois violentes dans notre vie professionnelle qui blessent et qui peuvent entacher notre réputation. Il est de plus en plus commun que des individus de tout acabit se permettent d'avoir des propos diffamatoires, de dénigrer, d'intimider ou de harceler le personnel enseignant. Ces internautes sont parfois identifiables, mais très souvent, ils le font sous le voile de l'anonymat.

Que faire si vous êtes victime de dénigrement, d'intimidation, de violence psychologique, de harcèlement ou encore de diffamation?

- 1) Prenez des captures d'écran des commentaires incriminants, imprimez-les et conservez-les comme preuves.
- 2) Ne commentez pas, ne partagez pas ces commentaires ou ne tentez pas de contacter le responsable de ces écrits.

3) Si le dénigrement, l'intimidation, la violence psychologique, le harcèlement ou la diffamation que vous subissez sont en rapport avec votre travail, contactez le Syndicat pour nous informer de la situation et avisez également la direction de votre établissement. Nous vous guiderons pour la suite des démarches selon la situation.

4) Signalez tout abus directement à la plateforme concernée.

5) Si on vous a volé votre identité ou si cela concerne tout autre sujet de type criminel, vous devez porter plainte à la police directement.

Pour éviter les situations à risque

Sur Facebook, c'est à vous de décider si votre vie doit demeurer privée, semi-privée ou publique. Définissez votre vie privée de façon que seuls vos amis y aient accès, si possible. Évitez de publier des renseignements confidentiels, des informations ou des photos personnelles sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, le personnel enseignant devrait toujours éviter d'être ami ou de communiquer avec les élèves sur les médias sociaux, et plutôt privilégier l'utilisation des plateformes de l'employeur (Teams) à des fins pédagogiques seulement. Gardez une distance professionnelle avec les élèves. Le Code civil du Québec indique également que chaque travailleur a un devoir de loyauté envers son employeur. En tout temps, lorsque vous échangez sur les médias sociaux, demeurez courtois et employez des propos empreints de civilité. Selon le sujet, prenez un pas de recul avant de commenter, puisque comme le dit le proverbe « les paroles s'envolent, les écrits restent ». Et c'est d'autant plus vrai lorsqu'on parle de captures d'écran. Il vaut mieux être vigilant et faire preuve de discernement.

Mark Infante

Journées de maladie monnayables

Le Centre de services scolaire procédera au paiement du solde des journées de maladie monnayables sur la paie du 19 juin.

Veuillez noter qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire, si le Centre de services scolaire n'a pas eu le temps de traiter leur(s) absence(s) avant la clôture de la paie.

Rappelons que, selon la clause 6-9.06 de l'Entente locale :

« [...] Les ajustements rendus nécessaires par la consolidation de jours monnayables s'effectuent sur la deuxième (2^e) paie de septembre. »

Mark Infante

Prestations du RQAP et journées de maladie monnayées

Au courant du mois de juin, les centres de services scolaires monnayeront aux employés le solde de leur banque de journées de maladie. Pour une personne qui reçoit des prestations du RQAP, il s'agit d'un revenu concurrent qu'il faut déclarer au RQAP.

Au CSSP, les journées de maladie seront monnayées le 19 juin 2025 et cette paie correspondra à la période de 2 semaines du 8 juin 2025 au 21 juin 2025.

Comme il y a une limite au montant qu'il est possible de gagner de façon concurrente aux prestations du RQAP, sans réduction desdites prestations, il pourrait être préférable de suspendre ses prestations du RQAP pour la période de 2 semaines visées par la paie au lieu de les déclarer.

Pour plus d'informations, rendez-vous au www.syndicatchamplain.com/2023/05/30/rqap/.

Fermeture des bureaux du Syndicat pour la période estivale et horaire d'été

On voit la lumière au bout du tunnel... les vacances sont presque arrivées! Au cours de l'été, même les ressources syndicales ont besoin d'un moment de repos!

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale 2025.

Jours fériés

Le mardi 24 juin et le mardi 1^{er} juillet, les bureaux seront fermés en raison des jours fériés.

Vacances

Les bureaux de Valleyfield et de Saint-Hubert seront fermés du lundi 7 juillet au vendredi 8 août inclusivement.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat. À partir du lundi 11 août, les bureaux seront ouverts et le système téléphonique ainsi que la messagerie seront fonctionnels comme à l'habitude.

Horaire d'été

Du 2 au 4 juillet et du 11 au 29 août, les bureaux seront ouverts du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.

